MEDIALEX

APOSTILLE ET LÉGALISATION EN BREF

Facilitez la reconnaissance de vos documents à l'international

Pourquoi ces démarches obligatoires ?

- Assurer la garantie de la validité juridique de documents français à l'étranger
- Démarche indispensable auprès des administrations locales des documents français à l'international

Apostille ou Légalisation ?

	Apostille	Légalisation
Pays concernés	Pays signataires d'un accord avec la France	Pays non signataires
Procédure	Simplifiée	Complexe
Autorité	Chambre des notaires par départements	MAE + Ambassade/ Consulat
Délai moyen	48h à 72h	Variable (selon traduction et pays concernés)

Documents concernés

- Actes notariés, jugements, procurations
- Kbis, statuts de sociétés, certificats
- Diplômes, actes d'état civil, casier judiciaire, justificatifs de domicile

Conseils pratiques

- Anticipez les délais
- Traduction assermentée requise
- Seuls les originaux peuvent être apostillés ou légalisés

Medialex vous accompagne

- Expertise et analyse juridique de vos documents
- Traductions officielles par traducteurs assermentés
- Gestion complète de la procédure, suivi et livraison

Processus de l'Apostille (procédure simplifiée)

1. Envoi du document à Medialex
2. Vérification d'éligibilité
3. Dépôt à la Chambre des Notaires
4. Contrôle & apposition de l'apostille
5. Livraison du document certifié

Processus de Légalisation (procédure en cascade)

1. Authentification uniquement par officier ministériel (notaire, greffier...)
2. Tampon du Ministère des Affaires Étrangères
3. Validation finale par l'Ambassade du pays concerné